SEANCE DU 15 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit, le 15 du mois de JUIN, le Conseil Municipal de la Commune de CLERY EN VEXIN, dûment convoqué, s'est réuni à 20 heures 30 en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jacques BEAUGRAND, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11
Date de convocation : 11/06/2018
Présents : Jérôme GUERIN, Flore QUILLET-JACQUOT, Raymond THOMAS, Georges VIALLON, Robert VISBECQ et Delphine ZECCA formant la majorité des membres en exercice.
Absents excusés : René PANNIER, Philippe BODIO ayant donné pouvoir à Georges VIALLON, Catherine CHEVALIER et Carole LEGROS.
A été désigné Secrétaire de séance : Georges VIALLON

Monsieur le Maire formule la demande suivante : ajout à l'ordre du jour d'un point n°9 relatif à la « création d'un emploi saisonnier pour accroissement d'activité ». Les membres du conseil municipal présents acceptent sa requête.

- **Approbation des Procès-Verbaux des Conseils Municipaux des 8 janvier 2018 et 27 mars 2018**

Les procès-verbaux des séances en date du 8 janvier 2018 et du 27 mars 2018 sont approuvés à la majorité.

1. Décision Modificative n° 1 – BP 2018 COMMUNE

Monsieur le Maire indique que suite à un contrordre de la Trésorerie de Marines, pour imputation budgétaire erronée, les crédits prévus au compte 7488 sont déplacés au compte 7381.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à la majorité,
PRENDRE ACTE et APPROUVE la Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif 2018 de la Commune comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
R7488 : Autres attribut° et participat°	59 000.00 €	
TOTAL R 74 : Dotations et Participations	**59 000.00 €**	
R 7381 : Taxe add. Droits de mutation		59 000.00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes		**59 000.00 €**

2. Décision Modificative n° 2 : BP 2018 ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire indique que suite à une erreur matérielle, il convient de régulariser et d'équilibrer de 1.06 € les chapitres 040 et 042.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à la majorité,
PRENDRE ACTE et APPROUVE la Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif 2018 de l'Assainissement comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2156 : Matériel spécifique d'exploitation	1.06 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	**1.06 €**	
D 1391 : Subventions d'équipement		1.06 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre entre section		**1.06 €**

3. Approbation du rapport établi par la C.L.E.C.T.

Monsieur le Maire informe que par courrier en date du 23 mars 2018, le Président de la Communauté de Communes Vexin Centre lui a transmis le rapport établi par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) en date du 21 mars dernier.
Il rappelle que le Conseil Communautaire lors de sa séance du 28 septembre 2017 a délibéré pour opter pour un passage en fiscalité professionnelle Unique (FPU) à compter du 1er janvier 2018.

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, et suite à l'instauration de la FPU à l'échelle communautaire, la CCVC verse aux communes membres une attribution de compensation visant à garantir la neutralité budgétaire de l'application du régime de la FPU.

Il demande de bien vouloir prendre connaissance du rapport de la C.L.E.C.T.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à la majorité,

APPROUVE le rapport établi par la C.L.E.C.T en date du 21 mars dernier,
DIT que l'attribution de compensation définitive 2018 sera calculée en fonction de la date de transfert effective des compétences transférées au vu de l'actualisation du rapport de la C.L.E.C.T lors d'une nouvelle réunion.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon aboutissement de cette affaire.

4. Avenant à la convention de suivi agronomique avec la Chambre d'Agriculture d'Ile de France

Monsieur le Maire expose les coûts du suivi agronomique établis pour l'année 2018 par la Chambre d'Agriculture d'Ile de France.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à la majorité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention et **ACCEPTE** le paiement de la facture ci-afférente au titre de l'année 2018.

Après concertation des membres du Conseil Municipal, les points 5, 6 et 7 sont retirés de l'ordre du jour et seront présentés dans une prochaine séance.

8. GUIRY-EN-VEXIN : avis consultatif de la Commune

Monsieur le Maire précise qu'après consultation du document relatif au PLU de Guiry-en-Vexin, les membres du Conseil Municipal sont sollicités pour se prononcer quant au nouveau PLU de cette commune.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à la majorité,

DONNE un avis FAVORABLE au PLU de Guiry-en-Vexin et n'a pas d'observation particulière à formuler.

9. Création d'un emploi saisonnier pour accroissement d'activité

Monsieur le Maire indique qu'en raison du surcroît de travail pour les agents occupant les 2 autres postes d'Adjoints techniques à la cantine, il y aurait lieu de créer un emploi saisonnier d'Adjoint Technique 2ème classe à temps non complet à raison de 3 heures de travail par semaine.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à la majorité,

DECIDE de créer un emploi saisonnier d'Adjoint Technique 2ème classe à compter du 18 juin 2018 jusqu'au 06 juillet 2018, **PRECISE** que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 3heures/semaine pour une rémunération mensuelle sur la base de l'indice brut 352 et de l'indice majoré 329.

Questions diverses

Présentée par Monsieur le Maire et formulée par Philippe BODIO

- Nouvelle dotation des bacs de tri et OM : Monsieur le Maire fait lecture du mail envoyé par Philippe BODIO : « Comment peut-on imaginer que les usagers du SMIRTOM pourraient se contenter d'une mini-poubelle pour les déchets courants, même s'ils triaient avec le plus grand sérieux et compostaient jusqu'au dernier pépin ? Cette gestion technocrato-granguignolesque de l'environnement fera fleurir au coin des rues des multitudes de sacs d'ordures qui feront le bonheur des chats et chiens noctambules. »

Formulées par Monsieur le Maire :

- Enquête auprès des foyers non dotés des nouveaux bacs de tri et OM : Monsieur le Maire indique que cette enquête a permis de répertorier 21 foyers dont les nouveaux bacs n'ont pas été livrés par Plastic Omnium. Un tableau identifiant les noms et adresses de ceux-ci est envoyé en suivant au SMIRTOM afin qu'il demande expressément à Plastic Omnium de doter ces riverains des nouveaux bacs.

- Devis ATC.TP pour création caniveau rue du Trou Millot et pour réparation du chemin de Mantes : Monsieur le Maire présente les 2 devis de l'entreprise ATC.TP qui ont été demandés afin de créer un caniveau rue du Trou Millot (inondations d'habitations suite aux violents orages) et afin de remettre en état le chemin de Mantes dont les ravinements lors des fortes pluies ont créés des ornières.

- DETR Travaux de réhabilitation et de remise en état de l'école maternelle : La subvention au titre de la DETR 2018 est accordée par la Préfecture. La notification écrite est en signature de Monsieur le Préfet.

- Participation des communes non adhérentes au Syndicat Intercommunal des collèges des cantons de Marines et de Vigny : Comme chaque année, la Présidente du Syndicat demande à la commune de participer financièrement à l'utilisation des collèges par les collégiens scolarisés à Vigny et à Marines. Le conseil municipal n'accepte pas sa demande.

Formulée par Flore QUILLET-JACQUOT :

- Enfouissement des réseaux au Hameau du Tillay : la commune a sollicité le SIERC en début d'année afin d'inclure ces travaux dans le programme 2019 du SIERC pour l'enfouissement des réseaux dans les rues restantes du village et au hameau. Les délégués de la commune auprès du SIERC ont précisé que lors de la dernière assemblée général du syndicat, le Président a indiqué que les arbitrages sur le financement de ces travaux par le SIERC et leur intégration au programme 2019 seront portés à la connaissance de la commune au cours de l'année 2018.

Formulée par Jérôme GUERIN :

- Jeux Intervillages à Sagy : Il félicite Flore QUILLET-JACQUOT pour son investissement et sa réussite dans l'organisation des jeux intervillages qui se sont déroulés à Sagy le samedi 26 mai 2018.

La séance est levée à 23h00.

MAIRIE DE CLÉRY-EN-VEXIN (VAL-D'OISE)

Georges VIALLON
Secrétaire de Séance

Jacques BEAUGRAND
Maire de CLERY EN VEXIN

Affiché le : 22 JUIN 2018